

ABONNEMENT.

Un an . . . . . 36 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 9

Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE 1884.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Le repêchage du cabinet étant un fait accompli, il est bon de mettre en pleine lumière l'argument *princeps* de la majorité opportuniste.

C'est la droite, s'écrient les palinodistes du grand U, qui a causé la défaite du plus sympathique des ministères. C'est la droite qui a forcé les législateurs républicains à reprendre le suffrage universel comme base de la délégation électorale!

Nous ne faisons aucune difficulté de convenir que nos amis de la droite ont, en effet, voté la proposition portant que les 300 sénateurs seront élus au scrutin de liste par tous les électeurs.

Nous reconnaissons que, écœurés du cynisme avec lequel les héritiers politiques de Gambetta reniaient les plus solennelles affirmations de leur maître, les conservateurs ont donné à ces acrobates une juste et cruelle leçon.

Mais nous n'aurions jamais cru que l'affollement fit oublier aux souteneurs de M. Ferry qu'il y a des vérités dangereuses et des aveux compromettants.

Que l'on fit, entre autres, bon marché du suffrage universel, c'est la chose du monde qui nous étonne le moins. Mais que l'on osât, à la face du pays, sommer la Chambre des députés de rayer de la loi ce que Gambetta proclamait « l'origine de tout droit », c'est une de ces impudences que peut seul expliquer le désarroi où pa-laugent les opportunistes.

Et quand bien même on parviendrait, à force de promesses et de pots-de-vin, à bâcler un replâtrage du cabinet Ferry, il restera de l'incident cette moralité bizarre, que la droite a rétabli le suffrage universel comme base des élections républicaines, et que les républicains l'ont rejeté.

Une correspondance parisienne avait pré-dit juste en disant avant-hier :

« La Chambre a voté hier soir l'amende-ment de M. Floquet portant que le Sénat tout entier serait comme la Chambre nommé par le suffrage universel.

» C'est un coup de surprise qui met le gou-vernement en échec et qui bouleverse toute la loi. Il ne reste plus rien de l'œuvre du congrès.

« M. Léon Renault, rapporteur, s'est dé-mis de son mandat. M. Waldeck-Rousseau, le ministre battu, parle de se retirer l d'au-tres ministres semblent vouloir le suivre.

» Ce serait la logique suivant les usages parlementaires ; aussi nous n'y croyons pas. Dans ce gouvernement, rien ne se passe comme dans les autres. Tout s'arrangera : les ministres se raviseront, et la Chambre elle-même, s'il le faut, reviendra sur son vote et fera amende honorable aux pieds de M. Ferry. — Ou bien le Sénat repoussera la loi, et enterrera la revision. Cela donnera aux candidats futurs un thème tout fait pour parler encore à leurs électeurs de leurs projets révisionnistes. Les électeurs les croiront encore une fois ; la même farce sera jouée ; et nous en aurons pour cinq ans !

» Il faut que les places de ministres soient bien bonnes pour que leurs titulaires ne soient pas écœurés par cette grotesque co-médie, et se regardent sans rire dans les couloirs du Palais-Bourbon ! »

AU PALAIS BOURBON

M. Léon Renault avait donné sa démis-sion de rapporteur de la commission, mais pour ne pas retarder le vote de la loi élec-torale sénatoriale, il a consenti à la reti-rer.

A la séance d'hier, M. Bernard Lavergne vient, d'une voix émue, annoncer à la Cham-bre cette nouvelle mémorable.

Puis, M. Léon Renault parait à la tribune pour déclarer que la commission, sous le coup d'une illumination soudaine venue de

l'hôtel du quai d'Orsay, admet l'amende-ment Perras et un amendement de M. Flo-quet aux termes duquel les sénateurs seront élus au scrutin de liste.

Survient M. Ferry. Discutant le vote d'a-vant-hier, le président du conseil déclare que, à ses yeux, ce vote n'a pas une clarté suffisante et qu'il n'a que la valeur d'une dé-clARATION de principes.

Ces paroles cyniques soulèvent une tem-pête d'exclamations, d'interruptions et de rires.

Furieux, le ministre quitte la tribune et se campe sur l'escalier en regardant l'ex-trême gauche avec des yeux flamboyants.

D'une voix menaçante, M. Brisson ré-clame le silence et finit par l'obtenir.

M. Jules Ferry grimpe au « perchoir ». Il dénonce la coalition de la droite et de l'extrême gauche.

La droite, dit-il, a été dans son rôle en manœuvrant pour maintenir la législation actuelle. L'extrême gauche s'est montrée fi-dèle à elle-même ; adversaire résolue de la revision limitée, elle s'efforce de la faire échouer.

Mais, ajoute-t-il, je trouve dans les rangs de la coalition quelques membres de la ma-jorité. A ceux-là j'ai le droit de demander compte de leurs votes. Quel but poursui-vent-ils ? Pourquoi veulent-ils « échouer eux-mêmes au moment d'arriver au port » (sic) ? Il y a là un point à éclaircir, et c'est pour obtenir cet éclaircissement que nous avons résolu de provoquer une seconde dé-libération.

Afin d'arriver à ce résultat, le gouverne-ment aurait pu demander le retrait de l'urgence, mais le temps presse, et une seconde lecture ne pourrait commencer avant le délai réglementaire de cinq jours. Il propose donc de voter la loi telle qu'elle, malgré l'adoption de l'amendement de M. Floquet ; cette loi il la portera au Luxem-bourg en se réservant de la combattre de-vant le Sénat et avec l'espoir de la faire repousser.

Cette proposition ferait bondir d'indigna-tion une majorité qui aurait tant soit peu le

sentiment de sa dignité. Les ministériels l'accueillent avec des applaudissements.

Cependant l'article 5, avec l'amendement Perras, l'article 5 et l'article 6 sont adoptés.

M. Floquet prend alors la parole. Il s'é-tonne de ce que M. Ferry n'estime pas le vote d'avant-hier suffisamment clair. Il pro-teste contre la dissection de ce vote par le ministre.

Puis, répondant au reproche adressé à l'extrême gauche de s'être coalisée avec la droite, il rappelle que c'est à l'appui de ce groupe que le ministère a souvent dû son salut.

Il termine en invitant le gouvernement à soutenir les droits du suffrage universel devant la Chambre, et en lui promettant, dans cette œuvre, le secours de tous les républicains.

M. Raoul Duval dit que la droite n'a pas intérêt à voir le ministère actuel abandonner le pouvoir. (Rires.)

Il rappelle les votes de la droite en faveur du cabinet. Et il constate que des députés opposés ont le droit de s'unir pour se défen-dre contre l'arbitraire.

Après cette déclaration, les derniers arti-cles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Chronique générale.

On lit dans la Gazette de France :

« La droite peut voir à quel point elle a touché juste en forçant les républicains à placer à la base de leur loi électorale le prin-cipe sur lequel repose leur doctrine démoc-ratique.

» Il a suffi de deux mots pour boulever-ser l'œuvre des politiciens qui se réclament depuis si longtemps du « suffrage univer-sel ».

» Le suffrage universel a produit dans les rangs des gambettistes et des modérés l'effet de la tête de Méduse.

» Les opportunistes et les ministériels sont en proie à une véritable terreur depuis

11 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE III

LA FUITE (suite).

Pendant quelques minutes, les deux hommes restèrent ainsi en présence et sans mot dire.

Louis, se maudissant lui-même, fermait les poings avec rage.

A la fin, le vieillard se redressa :

— Que vas-tu faire ? demanda-t-il à son fils.

— Je les tuerai tous ! s'écria celui-ci.

— Tu ne sais plus ce que tu dis, mon pauvre Louis, reprit Jean. Calme-toi. Ta femme et ton père ne sont-ils pas assez malheureux ? Nous n'avons que quelques minutes. Profitons-en et causons sérieusement.

Hélas ! Rouget n'était plus guère en état d'écou-ter la raison. Cependant il fut touché de la douleur de son père.

— Que veux-tu que je fasse ? dit-il. Je suis

perdu. Si on me prend, on me tuera. C'est la mort qui m'attend, un peu plus tôt, un peu plus tard...

— Mais non, Louis, puisque les gendarmes ne sont pas morts...

— Ils ne sont pas morts ? demanda Rouget avec étonnement.

— Non.

— Ni l'un ni l'autre ?

— Mais non ; tu les as blessés tous deux, paraît-il ; mais ils vivent, et peut-être guériront-ils. Alors ce sera bien moins grave.

— C'est vrai, observa Louis, qui ne revenait pas de sa surprise.

— Et si tu te rendais toi-même, peut-être qu'on te ferait grâce, ou, tout au moins, tu ne ferais qu'un peu de prison. Et après, nous quitterions le pays, et nous irions chercher du pain ailleurs.

— Je ne veux pas aller en prison, reprit Rouget avec colère ; jamais, jamais. Ils ne m'auront pas !

— Mon fils, réfléchis bien ; la prison vaut mieux que la vie en forêt.

— Je ne veux pas aller en prison, répéta Louis.

— Mais tu seras pris, mon ami, tu le sais bien. La forêt est cernée par les gendarmes ; tu ne pourras pas te cacher longtemps. Tu seras trahi, et alors ce sera bien plus grave. Je t'en supplie, Louis, livre-toi.

— Ma femme est-elle de cet avis ?

— Oui, dit le vieillard.

— Eh bien, soit, alors, dit Rouget en se cal-mant. Je vais me livrer.

Au même instant, Eugène rentra dans l'étable, portant d'une main un fusil, de l'autre des vête-ments.

— Il est temps de nous séparer, dit-il.

— Qu'apportez-vous là ? dit Jean.

— Un fusil, si Louis veut rester en forêt, et des vêtements s'il veut se livrer.

— Vous avez tout prévu, mon brave Potard, dit le vieillard en le remerciant.

Puis il se tourna vers son fils :

— Allons, Louis, dit-il, partons ensemble.

— Que fais-tu, demanda Eugène, veux-tu le fusil ?

Louis hésita encore : la vue de cette arme lui rendait courage. Cependant il eut pitié de son père, et s'adressant au jeune homme :

— Je te remercie, mon ami, dit-il. Je n'ai besoin ni du fusil ni des vêtements : je vais me livrer aux gendarmes.

Le Potard resta stupéfait. Il était sans exemple dans le pays, de mémoire d'homme, qu'un bracon-nier, même après avoir fait le coup de feu sur les gendarmes, se fût livré lui-même à la justice.

— Moi qui croyais que c'était un brave ! pensait-il tristement.

Mais il ne dit rien, à cause du vieillard, et laissa partir les deux hommes, après leur avoir une der-

nière fois serré la main.

— C'était bien la peine, dit-il à son père en rentrant chez lui, de cacher Rouget dans notre étable et d'aller chercher son père !

— Pourquoi donc ?

— Sais-tu où ils vont, maintenant ?

— Mais non.

— Ils vont se livrer !

Le vieux Carrou, braconnier émérite, se leva brusquement de son lit :

— Ce n'est pas possible ! s'écria-t-il. Courons après eux !

— C'est inutile, mon cher père ; il a refusé ton fusil, et il est déjà loin, avec sa femme. Je suis sûr que les gendarmes l'ont déjà pris.

Le père Carrou se recoucha en riant :

— Ah ! ce sera bien fait, dit-il.

Et le bonhomme chercha à reprendre son som-meil interrompu. Eugène en fit autant.

Tout à coup, ils furent réveillés en sursaut. Des coups violents étaient frappés à leur porte.

— Allons, dit tranquillement le père Carrou, ce sont messieurs les gendarmes. Va ouvrir, Eugène, et recois-les poliment.

Eugène s'habilla lentement.

De nouveaux coups furent frappés. On entendit une voix forte qui disait :

— Ouvrez donc, au nom de la loi !

— Qu'est-ce que je disais ? reprit Carrou. Je les



qu'ils se trouvent en présence de l'amendement Floquet que la droite a fait triompher.

» Ils essaient de se donner du courage, en disant bien haut qu'on trouvera un moyen d'écartier ce malencontreux suffrage universel. Ils comptent, pour cela, sur l'esprit inventif et peu scrupuleux des ministres. Mais ils n'hésitent pas à dire que tout est préférable à une loi qui donnerait, pour électeurs du Sénat, la totalité des citoyens ayant le droit au vote.

» Ah ! ce pauvre suffrage universel en entend de belles depuis trente-six heures !

» Ce pelé, ce galeux : tout le mal vient de lui.

» Il y a deux jours, on vivait tranquille, heureux ; l'avenir souriait aux espérances de la majorité, mais la droite ramène la République à son principe, et voilà tout compromis.

» Ce n'est pas de la colère, c'est de la rage.

» La droite a donc agi avec une grande habileté, dans son vote du 2 décembre.

» Elle donne au pays le spectacle le plus instructif.

» La colère des républicains se débattait contre le suffrage universel, de ces ministres mettant tout en œuvre pour empêcher son adoption par le Sénat, vaut mieux, comme enseignement pratique des choses, que tous les discours.

» La campagne a été trop bien engagée et a porté de trop heureux fruits pour n'être pas poursuivie par les monarchistes.

» Ils tiennent la corde par le bon bout ; qu'ils ne la lâchent plus. »

#### RECONNAISSANCE RÉPUBLICAINE.

A propos de l'anniversaire du coup d'Etat du 2 décembre, M. Ph. de Grandlieu raconte dans le *Figaro* une bien jolie anecdote sur le vieux prêtrephobe Schœlcher :

« C'était le soir même du coup d'Etat. Un prêtre éminent du clergé de Paris, enfermé dans son cabinet, loin des bruits de la rue, méditait sur les événements du jour, quand on lui annonça qu'un de ses confrères désirait lui parler. Le confrère inconnu est admis. Il avait l'allure un peu étrange et semblait gêné dans sa soutane. Dès les premiers mots, il fit un aveu. — C'était un représentant de l'extrême gauche, un montagnard d'alors, qui fuyait la police du 2 décembre et qui, ne sachant comment dépister les recherches, avait trouvé ingénieux de revêtir une soutane et de venir demander asile à l'ecclésiastique éminent dont il avait entendu le nom retentir à la Sorbonne et dont il savait par le bruit public les vertus.

» La passe était critique autant qu'originale. Le digne prêtre n'hésita pas. Il offrit l'hospitalité au républicain ; il le garda secrètement sous son toit durant plus d'une semaine, partageant avec lui son appartement et sa table ; et quand le singulier hôte jugea possible de se risquer au dehors, on lui facilita la fuite par des recommanda-

tions et des étapes ménagées jusqu'à la frontière.

» Et voilà comment, grâce à l'évangélique charité d'un prêtre qui porte aujourd'hui avec éclat la mitre d'archevêque, le montagnard de 1851, toujours vêtu de sa soutane et le bréviaire à la main, put gagner de cure en cure le sol libre de la Belgique.

» Est-ce vrai, monsieur Schœlcher ? »

Non-seulement la reconnaissance du susdit Schœlcher ne s'est jamais, depuis lors, traduite par l'envoi du moindre souvenir, mais on sait que ce personnage s'associe avec passion à toutes les mesures de persécution contre la soutane et le clergé.

Un incident vient de se passer à l'occasion de la réception du conseil de l'ordre des avocats par M. le procureur général de Caen.

Ce haut fonctionnaire a refusé de recevoir M. le bâtonnier et MM. les membres du conseil, tant que l'un des honorables avocats qui en font partie persisterait à se joindre à ses collègues, comme c'est son droit et son devoir.

Devant une exclusion si contraire aux traditions et aux convenances, le conseil de l'ordre, à l'unanimité, a résolu de ne pas faire à M. le procureur général sa visite habituelle.

Le citoyen Faguet, un des magistrats de l'école de M. Cazot, a depuis longtemps fait le sacrifice de ses convictions à la République.

Le barreau de Caen, composé en grande partie des magistrats révoqués par le ministre Martin-Feuillée, a donné au procureur général la leçon qu'il méritait.

Plusieurs journaux ont publié la nouvelle suivante :

« Le prince Jérôme Napoléon s'est présenté dimanche dernier aux électeurs du département de la Dordogne.

» Il a été battu. »

Cette nouvelle est inexacte. Le prince Napoléon ne se présentait pas. Il a obtenu 242 voix sans être candidat.

#### LES NOUVEAUX ACADEMICIENS.

Voici le résultat du vote de l'Académie française :

Fauteuil de M. Mignet. — M. Duruy, 24 voix, élu.

Fauteuil de M. J.-B. Dumas. — M. Joseph Bertrand, 26 voix, élu.

Fauteuil de M. d'Haussonville. — M. Ludovic Halévy, 45 voix, élu au second tour de scrutin.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre.  
Les dispositions sont meilleures et les transactions ont beaucoup plus d'ampleur qu'hier.  
Le 3 0/0 fait 79.30, l'amortissable 80.90, le 4 1/2 108.75.  
Le 5 0/0 italien regagne 0.40 centimes à 98.55.  
Le coupon de 2.17 va se détacher d'ici peu, c'est

une première raison de hausse. Il en est une plus générale, c'est la hausse de tous les fonds d'Etat étrangers et leur comparaison avec la Rente italienne.

La Banque de France ne varie pas à 5,150. Dans son bilan hebdomadaire publié aujourd'hui, tous les chapitres sont en diminution, sauf la circulation qui a augmenté de 12,958,000 fr. Les bénéfices de la semaine ont été de 969,000 fr.

L'action du Crédit Foncier augmente son avance à 1,315 fr. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 6 millions 289,000 fr. de nouveaux prêts.

Les Obligations Foncières et Communales sont de plus en plus recherchées. Les dernières émises s'échangent à 443 fr.

La Banque de Paris reste à 720 ; la Banque d'Escompte gagne 2 fr. 50 à 525 ; la Société Générale est tenue à 452.50.

Le Crédit Industriel et Commercial est ferme à 670 fr. Le Suez est plus faible à 1,895, les recettes du transit ont été hier de 130,000 fr. La Banque Ottomane se traite à 605. L'Egypte à 320.

Les Obligations de priorité sont aux environs de 390. Tous ceux qui ont acheté autrefois la Rente turque à 45, à 35 ou à 30 fr., devraient s'empresser de la vendre, même à près de 8 fr., pour appliquer le produit de leur vente à l'achat des obligations de priorité. Là est la garantie la plus élevée, là est la plus-value certaine. Hors de là, il n'y a que des promesses qui ne seront peut-être pas tenues.

Les chemins de fer français s'inscrivent aux mêmes cours que la veille : le Nord à 1,665, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,880, l'Est à 872.50, l'Ouest à 833.75.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 4<sup>e</sup> décembre. — Sur l'amendement de M. Achard supprimant les sénateurs inamovibles existants :

Ont voté pour : MM. Bury, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — M<sup>r</sup> Freppel ;

A voté contre : M. Benoist.  
M. Maillé (Alexis) ne figure dans aucune catégorie.

— Sur le second paragraphe de l'article 4<sup>e</sup>, maintenant les sénateurs inamovibles existants :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé (Alexis) ;

A voté contre : M. Bury.  
N'ont pas voté : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — M<sup>r</sup> Freppel.

— Sur l'amendement de M. Bernard-Lavergne établissant l'incompatibilité du mandat de sénateur avec toute fonction rétribuée ou instituée par l'Etat :

Ont voté pour : MM. Bury, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — M<sup>r</sup> Freppel.

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé (Alexis).

Séance du 2 décembre. — Le *Journal officiel* ne nous a pas donné le compte rendu de cette séance ; nous ne pouvons rien dire du vote sur l'amendement de M. Perras.

— Sur l'amendement de M. Floquet, qui fait élire les sénateurs par le suffrage universel :

Ont voté pour : MM. Bury, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — M<sup>r</sup> Freppel.

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé (Alexis).

#### PREMIER RENOUELEMENT PARTIEL DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

L'assemblée des électeurs du Tribunal de commerce de Saumur se réunira le dimanche 14 décembre 1884, à l'effet de procéder au premier renouvellement partiel des membres dudit tribunal, devant porter sur :

MM. Lemoine et Sabatier, juges, et sur MM. Coutard et Bidault-Roussel, suppléants.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu le dimanche 28 décembre, sans nouvelle convocation. A ce second tour de scrutin, la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des suffrages.

#### CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR.

Les électeurs se réuniront, le dimanche 14 décembre 1884, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante des membres de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, composée de : MM. Picherit, Lemoine, Coqueret de Neuville, ainsi qu'au remplacement de M. Charbonneau-Rallet, démissionnaire.

Le premier scrutin pour le remplacement des membres de la série sortante, ouvrira à 10 heures du matin et sera clos à midi et demi. — Le deuxième scrutin pour l'élection d'un membre en remplacement de M. Charbonneau, ouvrira à une heure et demie et sera clos à 4 heures du soir.

Le recensement général des votes aura lieu le mercredi 17 décembre, à la Mairie de Saumur, siège de la Chambre consultative, par M. le Maire de cette ville, assisté des assesseurs qui composeront le bureau central, et le résultat en sera proclamé immédiatement après l'opération.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche 28 décembre, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

#### LA SOIRÉE MUSICALE DE MERCREDI.

La Musique municipale de Saumur a brillamment inauguré, avant-hier soir, la série des concerts qu'elle offre chaque hiver à ses souscripteurs.

C'est devant une foule nombreuse et sympathique que s'est fait entendre M<sup>lle</sup> Rita Lelong ainsi que l'habile flûtiste de l'Association artistique, M. Gorin, qui a réellement émerveillé l'auditoire. M. Weber, l'éminent violoncelliste, avait bien voulu, de nouveau, se charger de l'accompagnement. La note gaie de la soirée a été donnée par notre concitoyen Marliac, qui a fait beaucoup rire dans *l'm'a r'fusé son parapluie*.

Puis vient le duo entre Lakmé et Mallika, sa suivante :

Les hasards d'une promenade conduisent justement à cet endroit de la forêt la fille du gouverneur, miss Ellen, et sa cousine, miss Rose, accompagnées de miss Benson, leur gouvernante ; toutes trois escortées de deux jeunes officiers anglais : Gerald, le fiancé d'Ellen, et Frédéric, son ami.

Poussées par la curiosité, les dames font irruption dans le jardin du brahmane, malgré les sages avis de Frédéric qui, connaissant la profonde rancune des Indous pour l'étranger qui viole la demeure d'un de leurs prêtres, obtient enfin d'elles qu'elles s'éloignent.

Quintette. L'une des pages les plus gaies de la partition.

Gerald, seul, reste pour prendre le dessin de quelques bijoux indiens qui ont plu à Ellen.

Charmé par le calme qui règne dans cet asile, il s'attarde et est surpris par Lakmé.

Air de ténor.

Fille de mon caprice.

Au moment où Lakmé, accompagnée de Mallika, rentre en scène, Gerald se cache dans un massif d'arbustes. Lakmé chante alors une adorable réverie. Soudain elle aperçoit Gerald.

Connaiss, ces gaillards-là.

— Laissez-moi m'habiller ! cria Eugène.

Et il alla ouvrir.

Deux gendarmes entrèrent et jetèrent un rapide coup d'œil dans la salle.

Le jour commençait à poindre.

— Vous n'avez pas vu Rouget ? demandèrent-ils.

C'était la première fois qu'ils formulaient cette question, qui devait être tant de fois répétée dans toutes les fermes du pays, pendant près de trois ans.

— Rouget ? dit Eugène, feignant le plus grand étonnement. Non, je n'ai pas vu Rouget. Pourquoi donc le cherchez-vous ?

La question était naïve. Il était impossible que les Carrou ne connussent pas le crime. Tout le pays était prévenu depuis la veille au soir, et les sonneries de la trompe avaient assez prouvé aux gendarmes que leur présence était signalée. Aussi ne se donnèrent-ils pas la peine de répondre à Eugène, et commencèrent-ils à fouiller la maison, l'écurie, les étables, les bagnes de paille et de foin.

Le père Carrou laissait faire. Il avait l'habitude de ces sortes d'expertises judiciaires.

Un des gendarmes vint fouiller jusqu'à son lit.

— C'est égal, dit le père Carrou en riant, vous faites la vie dure aux pauvres gens. Laissez-nous donc tranquilles, puisque nous vous disons que nous n'avons pas vu Rouget.

— Oh ! nous vous connaissons, vieux braconnier

d'enfer, dirent les gendarmes, sans attacher plus d'importance aux protestations du bonhomme.

Cependant, quand ils eurent cherché partout, le brigadier, convaincu que Rouget avait fui dans une autre direction, entraîna son camarade et s'en alla vers Durtal.

— Eugène, dit le père Carrou en riant, donne-moi un verre d'eau-de-vie ! De voir ces oiseaux-là, cela me donne soif.

Le Potard trinqua avec son père.

— C'est dommage, dit-il, que Rouget se soit livré. On aurait vu une belle chasse, et ils ne le tenaient pas, car tous les camarades avaient juré de le défendre.

A peine achevait-il ces mots, et comme le père et le fils Carrou avaient le bras levé pour déguster leur affreuse eau-de-vie de cidre, le cri du hibou retentit du côté de l'étable.

— Ce n'est pas possible ! s'écria le Potard. C'est Rouget.

— Cours vite, Eugène !

Eugène courut. C'était, en effet, Louis Rouget, qui avait changé de résolution, et qui, pâle et furtif, attendait dans la cachette l'arrivée de son ami.

— Je ne veux plus me livrer ! s'écria-t-il, dès qu'il aperçut Eugène. Donne ton fusil, donne vite ! Voici ce qui s'était passé.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

## LAKMÉ

OPÉRA EN TROIS ACTES

Paroles de MM. E. GONDINET et P. GILLES,  
Musique de M. LÉO DELIBES

#### Acte Premier.

Un jardin ombragé. — Au fond, une maison peu élevée, à demi-cachée par les arbres. — L'image du Lotus sur la porte d'entrée, et plus loin une statue de Ganega, idole à la tête d'éléphant, dieu de la sagesse. — C'est le lever du jour.

Dans le coin d'une forêt de l'Inde, un brahmane s'est réfugié. Sa fille, Lakmé, élevée dans la pagode, moitié prêtresse, moitié déesse, vit là, au milieu du parfum de l'encens et des fleurs. Jamais la douce vierge n'a foulé de son pied charmant le sol des villes. L'enclos de la pagode est pour elle la limite du monde.

Seuls, les Indous fanatiques, restés fidèles au vieux prêtre du dieu Ganega, viennent, au matin, rendre hommage à la petite déité. Jamais un étranger, un Anglais vainqueur, n'a franchi ce seuil.

Ici se place le chant indou dit par le chœur, et la prière de Lakmé.



THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est lundi prochain qu'aura lieu la première représentation à Saumur du chef-d'œuvre de Léo Delibes, *Lakmé*. La beauté de cette poétique et délicate partition n'est plus discutée par personne, et nous allons assister à une véritable solennité musicale. La soirée de lundi sera, sans nul doute, l'une des plus belles qu'ait vues notre théâtre. Nous donnons en feuilleton le résumé de la « Ballade Indoue » qui a inspiré si heureusement M. Léo Delibes.

Aujourd'hui est revenue l'affaire de M. Meyer contre les musiciens anciens sociétaires de la Musique municipale. Ceux-ci, ne s'étant pas présentés, ont été condamnés par défaut.

LOUDUN.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre dernier, une tentative criminelle a eu lieu sur la ligne de Poitiers à Saumur, à peu de distance de la gare d'Arçay.

Des individus qui n'ont pu être découverts, et dans le but évident de faire dérailler le train de nuit qui passe à Arçay entre 4 et 5 heures du matin, avaient déposé en travers de la voie deux madriers de quatre mètres de longueur. Près des rails se trouvait une margelle de puits en pierre mesurant près d'un mètre cinquante de longueur.

Dérangés sans doute par l'arrivée subite du train, les malfaiteurs n'ont pas eu le temps de placer la margelle du puits au milieu de la voie, comme ils en avaient probablement l'intention. Le train est passé sans éprouver le moindre choc et en écrasant les madriers.

C'est un employé de M. Briault, entrepreneur de la construction des maisonnettes, qui a découvert les matériaux déposés sur la voie ferrée.

Une enquête est ouverte sur cette tentative de déraillement.

NANTES.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Il y a quatre mois environ, le régisseur d'une propriété importante prenait, à la gare de la Bourse, le train de cinq heures. Après avoir passé la station de Chantenay, il s'endormait et ne s'éveillait qu'arrivé à Couëron. Là, il s'apercevait qu'on lui avait coupé son pardessus à la poche intérieure et qu'on lui avait enlevé son portefeuille contenant de 6 à 700 fr.

« Une plainte fut déposée à la gare ; mais les recherches demeurèrent sans résultat.

« Quelque temps après, un marchand de chevaux prenait, à la gare de la Prairie-au-Duc, le train de Paimbœuf, et, arrivé à la station de Saint-Père-en-Retz, il s'apercevait qu'une somme importante lui avait été dérobée dans les mêmes conditions que le précédent.

« Nous ne parlerons que pour mémoire du vol commis, il y a quelques semaines,

sur la ligne de Tours au Mans. Un jeune homme entra dans un compartiment de première et, après une courte conversation, entama une partie de cartes et dévalisail ses compagnons de route.

« Mais arrivons au dernier fait.

« Il y a huit jours environ, un marchand de chevaux prenait le train de Bretagne à la gare de la Prairie de Mauves. Il avait visité plusieurs cafés du quai de Richebourg et peut-être avait-il imprudemment montré la somme dont il était porteur.

« Jusqu'à la gare de Chantenay, rien d'insolite ne se passa ; mais, à partir de cet endroit, notre homme s'endormit.

« A une station voisine de Savenay, des voyageurs, entrant dans le train, lui firent remarquer qu'il perdait son mouchoir. Le maquignon s'aperçut alors seulement que sa poche avait été coupée et que 7,800 fr. lui avaient été volés.

« La police fait d'actives recherches, qui, croyons-nous, seront couronnées de succès. En attendant, nous publions ces faits afin de mettre les voyageurs porteurs de sommes importantes en garde contre leur propre imprudence. »

Association Artistique d'Angers.

Dimanche 7 décembre, à 4 heures 1/2.

210<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE (8<sup>e</sup> de l'abonnement), avec le concours de E. Ysaye, violoniste.

1. Ouverture de *Coriolan*, Beethoven.
2. Concerto en *mi majeur*, premier mouvement (Vieuxtemps). — Pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. Le solo de violon par M. Ysaye. — 1<sup>re</sup> audition.
3. Prélude de *Tristan et Isolde* (R. Wagner). — 1<sup>re</sup> audition.
4. A. *Sarabande*. — B. *Corrente*. — C. *Bourrée* (J.-S. Bach), de la 2<sup>e</sup> sonate pour violon, par M. Ysaye. — 1<sup>re</sup> audition.
5. *L'anneau de fer*, ballet fantastique en deux actes et trois tableaux, d'après une légende viennoise du XV<sup>e</sup> siècle. — Extraits (J. Bordier).

Divertissement macabre, dédié à C. Saint-Saëns.

I. Introduction. — II. Minuit. — Pizzicati. — III. Valse fantastique. — IV. Le violon du diable. A. Cadenza. B. Romance. — Le solo de violon par M. Ysaye. — V. Galop infernal. — 1<sup>re</sup> audition.

6. *Polonaise* pour violon avec accompagnement d'orchestre. (Wieniawski). Le solo de violon par M. Ysaye. — 1<sup>re</sup> audition.

7. Danse des Bohémiens du *Tasse* (B. Godard.)

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

Nous recommandons particulièrement les petits Pois et les Haricots verts vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour

6 personnes. — Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

Comme tous les produits dont le mérite a été consacré par la vogue, le FER BRAVAIS est imité et contrefait. Pour éviter toute erreur de provenance et toute substitution de produit similaire, nous recommandons d'exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année)  
J. BRETON, administrateur.

Lundi 8 décembre 1884,

IMMENSE SUCCÈS

LAKMÉ

Opéra en 3 actes,  
paroles de MM. E. GONDINET et Ph. GILLE, musique de LÉO DELIBES.

Décor, Accessoires et Costumes nouveaux

Distribution :

Gérald.....	MM. Grandville.
Frédéric.....	Dechesne.
Nilakantha.....	Neveu.
Hadji.....	Demon.
Un cipaye.....	Pascaud.
Un domben.....	Lombard.
Un marchand.....	Hennesse.
Lakmé.....	M <sup>mes</sup> Dorian.
Miss Ellen.....	Dupouy.
Malika.....	Dalbrét.
Miss Rose.....	Marie Soll.
Mistress Bentson.....	Cantrelle.

Hindous hommes et femmes, officiers anglais et dames anglaises, matelots, bayadères, marchands chinois, brahmanes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand-Théâtre d'Angers.

Dimanche 7 décembre.

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, PRÈS LE SQUARE

LE SCAPHANDRE

Pour la pêche du corail, des perles et des éponges et les travaux sous-marins

SPECTACLE DES PLUS CURIEUX

Tous les soirs, de huit à dix heures.

Dimanche, jeudi et samedi, à 3 heures après midi, séances spéciales pour les enfants et les colléges.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS  
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

18 DECEMBRE  
Grand Tirage de la  
LOTÉRIE TUNISIENNE  
DEFINITIF et IRREVOCABLE  
Un Million de Francs

DE LOTS  
PAYABLES EN ARGENT A LA BANQUE DE FRANCE  
Prix du Billet UN Franc.  
DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC  
ET AU SIÈGE DU COMITÉ A PARIS, 13, Rue  
Grange-Batelière, en adressant espèces,  
chèques ou mandats-poste à M. E. DÉTRÉ,  
Secrétaire Général.



De Paris au Tonkin!

Si vous voulez faire un voyage sans vous déranger, demandez à votre pharmacien l'Almanach illustré des Pilules Suisses, qui est distribué gratuitement; vous y trouverez, outre un récit très-intéressant de ce voyage, des renseignements très-utiles; on a réuni l'utile à l'agréable dans ces 40 pages illustrées.

UN CONSEIL AMICAL, DONNÉ EN TEMPS OPPORTUN, PEUT SAUVER LA VIE. — M. L. Frappart, de Valenciennes, nous écrit que depuis plus d'une année il souffrait des reins, de l'estomac et des membres inférieurs, et qu'actuellement, il lui semble qu'il n'a que 20 ans. Un ami lui avait conseillé d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers, et ce conseil lui sauva la vie. De lui-même, il nous adresse ce témoignage et nous exprime toute sa reconnaissance. Toutes les personnes qui souffrent de l'estomac, des reins, d'un vice du sang quelconque, liraient avec avantage et profit la brochure explicative du traitement des Shakers. Prix: 4 francs 50 la bouteille. La brochure se trouve gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

UN PRÉJUGÉ QUI DISPARAIT.

Monsieur le Rédacteur,  
Comme tout le monde, je croyais la calvitie un mal irrémédiable. Je voyais avec résignation, quoique avec peine, mes cheveux tomber tous les jours et mon crâne se dénuder peu à peu. Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir fait connaître la *Lotion régénératrice du docteur Saïdi*. Depuis que j'en fais usage, mes cheveux ne tombent plus, les parties dénudées sont déjà recouvertes d'un léger duvet; il n'y a plus trace de pellicules. J'espère beaucoup. Agréez les remerciements d'un homme heureux.

Du CLOSET, à Villeneuve-sur-Lot.

Dépôt à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORFROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

À la vue de l'étranger, elle s'indigne et veut le chasser tout d'abord. Puis, étonnée de son audace, elle hésite, et son âme naïve est bientôt captivée par les douces paroles dictées à Gérald par son admiration.

L'amour est entré dans le cœur de l'enfant et n'en sortira plus.

Grand duo.

À l'approche de Nilakantha, Gérald fuit. La clôture brisée apprend au brahmane l'insulte faite à son foyer, et il jure d'en tirer vengeance par la mort de l'audacieux.

Acte Deuxième.

Une place publique. — Nombreuses boutiques chinoises et indiennes; des marchands de fruits, de bijoux, appellent les promeneurs venus pour la fête. Au fond une pagode.

Grand chœur.

Frédéric, Gérald, Ellen et miss Bentson sont venus voir la fête. Ils se retirent au moment où Lakmé arrive avec son père Nilakantha le brahmane. Ce dernier cherche l'étranger qui a été assez audacieux pour violer sa demeure sacrée.

Pour le découvrir, il se mêle sous l'habit d'un mendiant à la foule attirée à Bombar par les fêtes de la déesse Dourga. Lakmé l'accompagne, il compte sur l'imprévu d'une

rencontre avec elle pour reconnaître l'étranger.

Stances de Nilakantha.

Légende de la fille des Parias, chantée par Lakmé.

Ici vient la scène la plus belle et la plus dramatique de l'ouvrage. Nilakantha force sa fille à chanter, espérant ainsi qu'en entendant sa voix, l'Anglais se trahira.

En effet, le trouble de Gérald à la vue de Lakmé le dénonce à son ennemi.

Chœur des Brahmanes.

Grand duo entre Gérald et Lakmé.

Vers la fin du duo il revient tout-à-coup, frappe le coupable et s'enfuit aussitôt qu'il l'a vu tomber.

Acte Troisième.

Une forêt de l'Inde. — Sous les arbres une cabane à peine fermée, perdue dans les acacias et les daturas.

Mais la haine a mal conduit son bras. La lame brillante, mal assurée, n'a fait qu'une blessure légère, et l'enfant amoureuse, aidée d'un serviteur dévoué, enlève Gérald blessé et le transporte dans un coin de la forêt ignoré de tous.

Scène entre Frédéric et Lakmé.

On entend dans le lointain le chant des couples amoureux qui vont boire à la fontaine sacrée.

Là, dans cet enchantement de forêt vierge, parmi ces lianes et ces fleurs, couché sur un lit de mousse, se réveille Gérald. Et tous deux laissent s'épanouir leur âme aux feux de cet amour de flamme qu'encadrèrent magiquement les merveilles de la forêt indienne.

Pour consacrer leur amour, Lakmé a cherché l'eau de la source sainte.

Le couple qui boit de cette eau à la même coupe est à jamais uni.

Pendant sa courte absence, Frédéric, à la recherche de son ami, le découvre enfin, et, en exaltant en lui l'honneur du soldat, le décide à regagner le régiment, en route pour châtier des tribus révoltées.

Scène entre Frédéric et Gérald.

Gérald ne demande qu'une heure pour faire ses adieux à Lakmé.

Grand duo et scène finale.

À son retour, l'amour de la jeune Indienne devine chez son amant l'ombre qui a passé sur son esprit.

Les fifres du régiment font retentir au loin l'air guerrier.

Il tressaille et repousse la coupe.

Il n'est plus tout à elle, comme le voulait son rêve.

La patrie parle avant l'amour... L'ardente enfant arrache une fleur de datura, et, la mordant de ses dents blanches, elle en boit le poison...

Les chants militaires se sont éloignés. Retombé sous le charme, Gérald boit à la coupe d'ivoire s'unissant à Lakmé!

Trop tard! La douce amoureuse meurt dans ses bras en lui répétant:

Tu m'as donné le plus doux rêve  
Qu'on puisse avoir sous notre ciel.  
Reste encore pour qu'il s'achève,  
Ici... loin du monde réel!...

(D'après le journal *La Scène*.)

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, **L'ART NATIONAL**, par H. DU CLEZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.



Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire  
à Montreuil-Bellay.

### A CÉDER

DE SUITE  
Pour cause de changement de position,  
UN

### MAGASIN DE MERCERIE

Bonneterie, Chaussures et Confections,  
Parfaitement achalandé,  
Situé dans un chef-lieu du canton de  
l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison  
où s'exploite le fonds de commerce,  
au gré du cessionnaire.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU,  
notaire. (875)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,  
PORTION DE MAISON

Sur la Levée-Neuve.  
S'adresser à M. BARBIN fils. (917)

### A LOUER

PRÉSENTMENT  
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-  
Dieu, 13,  
Comprenant 11 pièces: salon,  
chambres à feu, cabinets, cuisine,  
décharge;  
Cour, cave en roc, jardin clos de  
murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire,  
rue Saint-Jean, Saumur. (467)

### A VENDRE

A L'AMIABLE  
UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,  
Avec remise, écurie et jardin planté  
d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAU-  
TIER, notaire à Saumur. (876)

### A VENDRE

Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de  
Saint-Lambert, avec une MAISON,  
contenant deux chambres et un  
hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX.

### A VENDRE JUMENT DE SELLE

Pur sang, 6 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Avec garantie,  
DEUX GRANDS CARROSSIERS  
Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40,  
rue de la Fidélité.

### A VENDRE

UN PONEY  
5 ans,  
S'attelant et se montant bien.  
S'adresser chez M. SAINTON-GUIL-  
LON, quai de Limoges. (925)

### A VENDRE UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.  
S'adresser à M. PICHON, Levée-  
Neuve, près Saumur. (918)

### A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.  
S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire,  
ou à M. PITON, à Tours. (819)

### A VENDRE

BEAU JARDIN  
Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,  
Rue de l'Abattoir,  
Dépendant de la succession de  
M. Noël GIRARD.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

### OURTOULE-MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.  
Spécialité de Calorifères  
Cheminées marbre, faïence et tôle.

### FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier  
de 3 ou 4 chevaux à l'année.  
S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.  
LE MAGASIN  
Occupé actuellement par M. MOURAUX,  
Grande-Rue, n<sup>o</sup> 1.  
S'adresser chez M. LARDÉ, dans  
la même maison. (611)

### Cabinet d'Affaires DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES  
10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.  
Liquidations amiables et judiciai-  
res;  
Arbitrages et expertises de compla-  
bilité;  
Recouvrements et renseignements.

### AUX ÉLÉGANTS

### CHEMISERIE MODÈLE

### M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.  
La maison se charge des  
RÉPARATIONS.

### Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à  
Saumur, agent de l'Equitable des  
Etats-Unis, compagnie d'assurances  
sur la vie et rentes viagères, fonds de  
garantie 275 millions, fonds de  
réserves 60 millions, assure dans  
tous les cas de mort par épidémies ou  
accidents; meilleur marché que les  
autres compagnies, donnant la totalité  
des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs  
et renseignements.  
Demande un représentant dans chaque  
commune du département.

### AVIS

L'Usine à Gaz de Sa-  
umur se charge de faire toutes  
installations et fournitures d'ap-  
pareils d'éclairage et de chauffage  
par le gaz, moyennant une loca-  
tion mensuelle, variant de 0 fr.  
25 à 2 fr., suivant l'importance  
des objets loués, non compris le  
compteur. (732)

### AVIS AUX DAMES

### DESSINS DE BRODERIE

La Maison DIENST et LATHOUD  
99, rue du Bac, PARIS,  
Ayant obtenu quatre Diplômes  
d'honneur, Médailles d'or, argent et  
bronze, tant aux Expositions de Paris  
qu'à celles de la province, pour ses  
Lettres, Monogrammes et Dessins de  
Broderie pour imprimer soi-même, se  
tient à la disposition du public avec  
un beau choix de chaque sorte,  
Quai de Limoges (derrière magasin  
de la Foire), depuis 10 heures du  
matin jusqu'à 10 heures du soir.

### A VENDRE

BRANCHES D'ÉTAUSSES  
Essence de saules, fresnes  
et ormeaux

Dans la prairie de Preste, à Saint-  
Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,  
au château de Moc-Baril. (459)

UN HOMME marié demande un  
emploi.

S'adresser au bureau du journal.

### Retardataires !

Les grands magasins  
d'Optique, situés place de  
la Bilange, continuent  
leur vente quelques jours  
encore.

Tous les matins, de  
9 heures à 11 heures,  
Consultat<sup>ons</sup> gratuites pour  
la vue.

MARDI 10 COURANT  
CLOTURE DÉFINITIVE

9, rue Courcouronne, 9,  
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de  
commerce, fait savoir qu'il se charge  
d'expertise, comptabilité, de rendre à  
domicile sur la place de Saumur et ses  
environs, à six lieues à la ronde, im-  
primés, catalogues, prospectus, récla-  
mes, factures, quittances, lettres de  
faire part de mariages et de décès, et  
de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés  
pour les environs.

### Crédit à tout le Monde

### L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS  
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

### Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

### GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.;  
2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et  
4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS,  
MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de  
confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	79 1	79 35	Est	775 1	775 1	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	538 75	538 75
3 % amortissable	80 80	80 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1235 1	1235 1	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 1	512 50	Est	367 95	367 50
3 % (nouveau)	80 1	80 1	Midi	1180 1	1175 1	— 1865, 4 %	522 1	520 1	Midi	378 50	377 50
4 1/2 %	103 80	104 1	Nord	1665 1	1670 1	— 1869, 3 %	407 1	406 50	Nord	389 50	389 75
4 1/2 % (nouveau)	108 47	108 80	Orléans	1315 1	1318 75	— 1871, 3 %	396 1	397 1	Orléans	379 1	379 50
Obligations du Trésor	512 1	510 1	Ouest	837 50	833 75	— 1875, 4 %	510 1	510 1	Ouest	375 1	376 1
Banque de France	5180 1	5175 1	Compagnie parisienne du Gaz	1522 50	1520 1	— 1876, 4 %	508 50	510 1	Paris-Lyon-Méditerranée	378 10	380 1
Société Générale	452 50	452 50	Canal de Suez	1877 50	1895 1	Bons de liquid. Ville de Paris	518 1	518 50	Paris-Bourbonnais	377 25	375 1
Comptoir d'escompte	952 50	960 1	C. gén. Transatlantique	495 1	505 1	Obligat. communales 1879	449 1	448 50	Canal de Suez	575 1	572 50
Crédit Lyonnais	520 1	525 1				Obligat. foncières 1879 3 %	445 50	444 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1305 1	1320 1				Obligat. foncières 1883 3 %	359 1	358 75			
Crédit mobilier	1 1	255 1									

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR																				
			Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte direct.														
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 58	5 04	8 30													
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)			6 15	7 32	9 08	4 03	8 10	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46													
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.			6 23	7 39	9 15	4 13	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54													
1 — 25 — soir,			6 39	7 52	9 28	4 46	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06													
3 — 32 — — express.																										
7 — 15 — — omnibus.																										
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.			Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.					
8 — 21 — — omnibus.			6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil	7 1	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10					
9 — 37 — — express.			6 33	7 53	2 2	4 50	8 41	Montreuil-Bellay	6 33	7 53	2 2	4 50	8 41	Loudun	8 20	2 51	9 55	Nouvilles	6 28	1 28	7 08					
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.			7 02	8 22	2 11	5 1	8 51	Lernay	7 02	8 22	2 11	5 1	8 51	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56					
4 — 44 — — — omnibus (s'arr. à Tours)			7 14	8 09	2 19	5 1	8 59	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 1	8 59	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 59	9 18					
7 — 4 — — — omnibus (s'arr. à Tours)			7 29	8 24	2 32	5 19	9 16	Montreuil-Bellay	7 29	8 24	2 32	5 19	9 16	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 28					
10 — 24 — — — express-poste.								Saumur (arrivée)	7 29	8 24	2 32	5 19	9 16	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,